

ABDERRAHMANE LELLOU [1]

Analyse du mouvement de la part salariale dans la répartition des revenus

Notre analyse de détermination des salaires dans l'économie et les entreprises s'appuiera au départ sur une analyse de l'évolution de la part salariale.

Cette approche a la faculté de permettre l'analyse du partage du revenu national entre les salariés et les autres catégories de titulaires de revenus. Cela nous permet aussi de saisir la part des rémunérations des salariés dans la valeur ajoutée produite soit au niveau des entreprises soit au niveau des branches d'activité de l'économie nationale.

Pour désigner ces rémunérations, on utilisera la notion de part salariale qui paraît se situer au centre des relations entre l'économie de la production et l'économie de la répartition.

En général, on l'utilise couramment comme indice de référence pour apprécier la situation des revenus, avec cette limite que la part des salaires nous indique une vision partielle des phénomènes de répartition qui reste cependant préférable, au seul recours à des éléments subjectifs. On peut considérer cette approche comme le premier niveau d'analyse de la répartition des revenus.

D'un point de vue méthodologique, il nous semble utile la distinction qu'on opère entre les deux notions. La part du travail et la part salariale.

La part du travail est une notion utilisable par la théorie de la production. Elle correspond à la traction du produit global attribuée à l'ensemble des agents effectuant un apport productif en travail, quelle que soit leur situation juridique, qu'il s'agisse de travailleurs salariés ou de travailleurs indépendants.

La part salariale qui s'obtient sans grande difficulté, correspond au rapport de la masse salariale au revenu national. Elle présente la fraction de ce revenu des seuls travailleurs ayant la qualité juridique de salariés. C'est donc une notion plus étroite que celle de la part de travail et apparemment plus adaptée à l'analyse des différents revenus.

La notion de part salariale [1] est donc définie comme la proportion du revenu national allant aux salariés, elle est mesurée à partir des comptes nationaux. Les études qui ont été menées sur l'évolution de la part salariale dans les économies occidentales ont abouti à l'existence d'une étroite relation entre le taux de salariat et la part des salaires [2].

En longue période, la croissance du taux de salariat apparaît comme un facteur explicatif déterminant de l'élévation à long terme de la part salariale. (Le coefficient de corrélation $R^2 = 0,952$).

Pour les pays en développement, la croissance du taux de salariat constitue un facteur essentiel de l'augmentation de la part salariale. Certains chercheurs[3] en ont déduit une relation parabolique entre les deux variables avec un coefficient de corrélation $R^2 = 0,89$. On en déduit donc qu'en cas de stabilité du taux de salariat, la part salariale serait stable. Mais ceci n'exclut pas l'existence de fluctuations de la répartition en courte ou moyenne période, en relation avec la conjoncture.

1. La relation entre la part salariale et le taux de salariat :

Notre objectif sera d'analyser le comportement de la part salariale dans l'économie algérienne en s'interrogeant sur la validité des résultats auxquels ont abouti les travaux que nous avons cités.

Pour ce faire, nous avons utilisé l'indicateur de revenu au coût des facteurs pour lequel les données dans l'économie algérienne existent à partir de l'année 1963. Car pour le revenu national les données ne sont disponibles qu'à compter de l'année 1967 et ne permettent donc pas une étude sur toute la période d'après l'indépendance.

Cependant, en utilisant les données du revenu national pour la période allant de 1967 à 1987, les calculs que nous avons effectués, aboutissent relativement aux mêmes résultats qu'avec l'usage du revenu au coût des facteurs.

Dans le système de comptabilité nationale utilisée en Algérie, le revenu national se décompose de la façon suivante :

Rémunération des salariés

- + Excédent net d'exploitation
 - + Impôts directs moins subventions d'exploitations
-

Revenu intérieur

- + Solde du revenu de la propriété et de l'entreprise en provenance du reste du monde
-

Revenu national

Le revenu au coût des facteurs se compose ici des rémunérations des salariés et de l'excédent net d'exploitation. Son usage nous permet de nous situer au centre de ce que l'on appelle la répartition fonctionnelle qui concerne le partage du revenu total entre les différents types de ressources productives, humaines et matérielles.

Appelons W la masse salariale et Y le revenu au coût des facteurs, le rapport W/Y représente la part des salaires dans le revenu des facteurs.

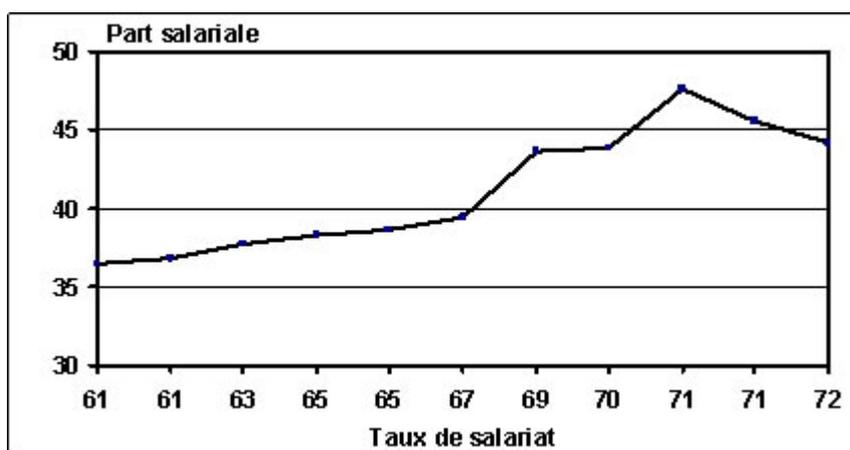
Si S représente le nombre de travailleurs salariés et L le nombre total de personnes actives, le rapport S/L représente le taux de salariat.

Notre objectif sera alors de déterminer la nature de la relation qui lie l'évolution de la part salariale à celle du taux de salariat à travers les données recueillies sur ces variables de 1963 à 1987.

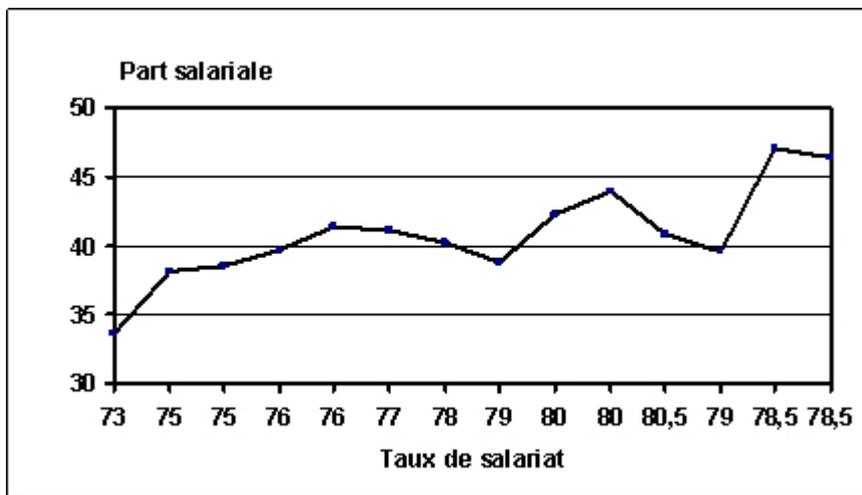
EVOLUTION DE LA PART SALARIALE ET DU TAUX DE SALARIAT

Années	Part salariale en Pourcentage : $W/Y \times 100$	Taux de salariat en pourcentage : $S/L \times 100$	Situation relative des salariés : $W/Y/S/L$
1963	36,5	61	0,60
1964	36,8	61	0,60
1965	37,7	63	0,60
1966	38,3	65	0,59
1967	38,6	65	0,59
1968	39,4	67	0,59
1969	43,6	69	0,63
1970	43,9	70	0,63
1971	47,6	71	0,67
1972	45,6	71	0,64
1973	44,2	72	0,61
1974	33,6	73	0,46
1975	38,1	75	0,51
1976	38,5	75	0,51
1977	39,7	76	0,52
1978	41,4	76	0,54
1979	41,1	77	0,53
1980	40,2	78	0,51
1981	38,8	79	0,49
1982	42,3	80	0,53
1983	43,9	80	0,55
1984	40,9	80,5	0,51
1985	39,5	79	0,50
1986	47	78,5	0,60
1987	46,4	78,8	0,59

Evolution de la part salariale et du taux de salariat (1963-1973)



Evolution de la part salariale et du taux de salariat (1974-1987)



A partir de ces données, nous avons effectué plusieurs estimations portant sur la période allant de 1963 à 1987. De prime abord, il ne semblait pas y avoir une très grande relation entre la part salariale et le taux de salariat dans leur évolution. Et cela quel que soit le type de relation choisie (linéaire ou parabolique), la corrélation est très faible.

L'observation des données et en particulier leur projection graphique nous a permis d'entrevoir une analyse à travers une périodisation en deux moments de l'évolution de la part salariale. A travers le rapport part salariale/taux de salariat, on distinguera deux périodes ayant chacune des caractéristiques particulières.

Ainsi de 1963 à 1973, les estimations effectuées sur les données de cette période, nous indiquent qu'il existe une étroite relation entre le taux de salariat et la part salariale, on obtient ainsi la relation linéaire suivante :

$$W/Y = 0,91 (S/L) - 19,54 \quad (I)$$

pour laquelle le coefficient de corrélation linéaire $R^2 = 0,89$ et l'écart type résiduel = 1,96.

La croissance du taux de salariat apparaît comme un facteur explicatif, déterminant de l'élévation de la part salariale de 1963 à 1973. Autrement dit, les modifications de la structure de l'emploi ont été déterminantes dans la croissance de la part des rémunérations salariales que l'on observe pendant cette période.

De 1974 à 1987, les estimations effectuées sur les données de cette période comme l'analyse de la représentation graphique ne nous indiquent pas une relation évidente entre les deux variables retenues. Aussi avons-nous retenu comme période homogène celle allant de 1974 à 1985 où il est possible d'avoir une relation linéaire entre l'évolution de la part salariale et l'évolution du taux de salariat.

Si cette dernière variable connaît une croissance régulière du moins jusqu'en 1984, par contre la part des salaires connaît une évolution contradictoire tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Ceci s'explique sans doute par le fait qu'ici l'évolution progressive du taux de salariat ne

permet pas à lui tout seul d'expliquer les variations de la rémunération des salariés dans le revenu au coût des facteurs. D'ailleurs, la relation obtenue montre bien ce fait comme l'indique l'équation suivante :

$$W/Y = 0,83 (S)/L - 24,7 \quad (II)$$

pour laquelle le coefficient de corrélation linéaire R^2 est égal à 0,55 et l'écart type résiduel est égal à 3,8.

Cette relation indique que seul 55 % des points (X, Y) appartiennent à la droite de régression.

L'autre explication de la variation de la part salariale se retrouve dans l'analyse de la structure du revenu au coût des facteurs.

A partir de 1974, la part du secteur public dans l'ensemble du revenu des facteurs se situe entre 56 et 65 % du total. Alors qu'entre 1963 et 1973 cette part se situait entre 20 et 50 % du total des revenus des facteurs.

Dans ce contexte, la part du secteur privé évolue dans le sens inverse. Elle passe de 80 % du total en 1963 à environ 35 % en 1984. Il y a donc transformation dans la structure du revenu des facteurs, le secteur public va occuper à partir de 1974 une position prédominante au détriment du secteur privé.

Ces effets de structure vont avoir en fait des conséquences importantes sur le partage du revenu national. Car les modalités de répartition diffèrent selon le type juridique de l'entreprise. L'entreprise privée distribue des salaires, des intérêts et des profits. L'entreprise publique par contre ne distribue pas de profits et agirait dans certains cas comme si les équipements utilisés l'étaient à titre gratuit.

Historiquement, il a été démontré que les effets du développement du secteur public jouent un rôle important dans l'accroissement de la part salariale. Ainsi, aux Etats-Unis on estime l'accroissement dû à ce facteur à 3,5 % entre la première et la cinquième décennie de ce siècle.

On remarque cependant en Algérie, que cette évolution dans la structure juridique du revenu des facteurs, est le résultat des transformations de structure qui affectent le secteur des hydrocarbures.

En effet, la prédominance du secteur public à partir de 1974 dans la valeur ajoutée et dans le revenu des facteurs au niveau macro-économique, s'explique essentiellement par le transfert en grande partie de l'activité économique des hydrocarbures, du secteur privé au secteur public en 1971.

A partir de 1974, l'augmentation du prix des hydrocarbures va achever cette restructuration qui semble avoir des effets sur l'évolution de certaines catégories économiques telles que la part salariale. Cette explication me semble d'autant plus significative si l'on pondère ces résultats par le poids du secteur des hydrocarbures dans le total des revenus.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES FACTEURS

Années	Ensemble de l'économie		Secteur des hydrocarbures		Place des hydrocarbures dans le revenu / secteur	
	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé
1969	30,8 %	69,2 %	18,7 %	81,3 %	10,2 %	18,8 %
1970	31,7 %	68,3 %	24 %	76 %	12,4 %	17,6 %
1971	39,3 %	60,7 %	65,4 %	34,6 %	17,6 %	5,6 %
1972	46,6 %	53,4 %	79,1 %	20,9 %	31,0 %	6,7 %
1973	51,7 %	48,3 %	85,2 %	14,8 %	37,2 %	11,8 %
1974	56,1 %	43,9 %	81,2 %	17,8 %	56,2 %	16,5 %
1975	51,7 %	48,3 %	74,9 %	25,1 %	38,1 %	12,8 %
1976	56,2 %	43,8 %	82,5 %	17,5 %	41,9 %	12,7 %
1977	57,9 %	42,1 %	83 %	17 %	42,9 %	13,4 %
1978	60,1 %	39,9 %	84,5 %	15,5 %	35,5 %	11,5 %
1979	58,1 %	41,9 %	82,6 %	17,5 %	38,2 %	12,9 %
1980	59,7 %	40,3 %	81 %	19 %	46,9 %	19,9 %
1981	65,5 %	34,5 %	99,1 %	0,9 %	51,6 %	-
1982	64,7 %	35,3 %	99,7 %	0,3 %	47,8 %	-
1983	65,8 %	34,2 %	99,8 %	0,2 %	46,4 %	-
1984	64,8 %	35,2 %	99,8 %	0,2 %	44,5 %	-
1985	62,0 %	37,9 %	100 %	0 %	41,8 %	-
1986	54,1 %	45,9 %	100 %	0 %	23,9 %	-
1987	54,3 %	45,7 %	100 %	0 %	23,8 %	-

Par rapport au secteur public les revenus qui se forment au niveau des hydrocarbures représentent en moyenne près de 50 % des revenus pendant la période 1974-1985, tandis que par rapport à l'ensemble des secteurs (public-privé) il représente plus d'un tiers des revenus.

Pour l'année 1986 et 1987 on a la part des salaires qui est relativement plus importante que celle des autres revenus. Mais ceci est le résultat d'un mouvement de décroissance de la production intérieure brute qui entraîne une baisse importante des revenus non salariaux dans le secteur public en particulier.

On est en fait dans une phase de dépression qui est d'abord absorbée par les revenus non salariaux et qui est ensuite transmise aux revenus salariés de façon moindre. Et ceci aussi bien par la baisse du taux de salariat (emploi) que par la baisse réelle du revenu salarial.

Cependant, en l'absence des données pour les années suivantes, il est impossible de savoir si ce mouvement dépressionnaire est conjoncturel ou s'il ouvre une nouvelle phase avec ses caractéristiques particulières. D'autant que les réformes économiques initiées à partir de l'année 1988 vont devoir transformer les conditions de détermination des salaires compte tenu de la nécessité qui est impartie aux entreprises de dégager un résultat positif.

2. Part salariale et situation relative des salariés :

Les relations obtenues précédemment, nous permettent de mettre en évidence certains aspects des phénomènes de répartition au cours du développement économique.

Soit le rapport W/Y représentant la part salariale dans le revenu au coût des facteurs.

Soit le rapport S/L représentant le taux de salariat.

Si W représente le taux moyen de salaire et Y le revenu moyen par personne active, on peut écrire : $\frac{W}{Y} = \frac{WS}{Y}$ et $Y = \frac{Y}{L}$

Le rapport entre la part des salaires et le taux de salariat s'écrit de la

façon suivante : $\frac{W/Y}{S/L} = \frac{WS}{Y} = \frac{W}{Y} = \frac{W}{Y}$

Ce rapport est alors égal au rapport entre le salaire moyen et le revenu moyen ; il exprime la situation relative des salaires du point de vue de leur rémunération ou de leur situation par rapport à la répartition des revenus dans l'économie.

Si les variations de la part salariale étaient toujours strictement proportionnelles à celle du taux de salariat, la situation des salaires serait inchangée quel que soit le stade du développement atteint. Comme il n'en est pas ainsi, il est intéressant d'examiner le rapport entre le salaire moyen et le revenu moyen.

On retrouve là aussi les caractéristiques des deux périodes telles qu'elles ont été déterminées précédemment. Entre 1963 et 1973, on constate qu'au fur et à mesure que le taux de salariat augmente, la situation relative des salariés qui pendant les premières années était stable, connaît une amélioration à partir de 1969.

A partir de 1974, on constate une rupture de ce processus dans la situation relative des salariés. On assiste d'abord à une brusque détérioration de cette situation (tableau dernière colonne), puis à une stabilisation à la baisse suivie par une évolution irrégulière qui indique tantôt une détérioration de la situation et tantôt une amélioration relative de la situation des salariés.

Ces évolutions contradictoires montrent que l'état de l'économie nationale est fortement marquée dans sa croissance à partir de 1974 par les revenus issus de la valorisation des hydrocarbures.

Ce qui veut dire que lorsque les revenus pétroliers sont à la baisse il y a une amélioration de la situation relative des salariés qui se fait donc au détriment des résultats obtenus par les autres secteurs de l'économie [4]. On peut donc ici avancer que dans le cadre de l'économie des entreprises publiques il y a rigidité à la baisse des salaires nominaux et des difficultés d'ajustement par la baisse de l'emploi.

Les relations (I) et (II) peuvent aussi nous permettre de faire des projections sur l'évolution de la part salariale dans le cas où le taux de salariat serait égal à 100 %. C'est à dire dans le cas où tous les revenus du travail seraient des salaires. Les projections effectuées nous indiquent que la part des salaires s'établirait à 72 % avec la première relation et à 58 % avec la seconde relation.

Le résultat obtenu avec l'équation semble correspondre aux estimations de la part relative du travail dans les pays occidentaux et rappelle la

valeur du coefficient d'élasticité de la production par rapport au travail dans les fonctions globales de production de type Cobb-Douglas (soit environ 0,75). On en déduit qu'avec cette relation le travail tend à obtenir globalement une rémunération correspondant à sa contribution productive.

Par contre, les projections effectuées avec l'équation (II) semblent assez loin des données observées dans les pays développés. La rémunération du facteur travail y serait relativement sous-estimée par rapport aux revenus des autres facteurs -(revenus du capital, profits non distribués, prélèvements fiscaux, etc...). Là aussi, apparaît le rôle de la rente énergétique qui concourt en grande partie au gonflement de la part des revenus non salariaux.

3. Part salariale et taux de croissance de la production :

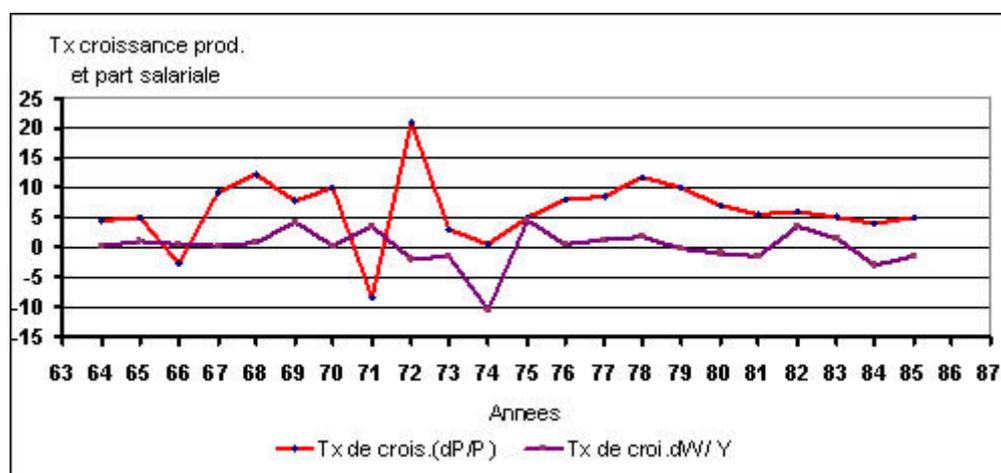
Etant donné l'importance du taux de salariat et de la part salariale en rapport avec le niveau de développement, il serait intéressant de s'interroger sur les rapports susceptibles d'exister entre la part des salaires et le taux de croissance de la production.

Dans ce but, nous avons calculé les différences successives entre les valeurs annuelles de la part salariale dans le revenu au coût des facteurs. Ensuite, nous ferons la comparaison de ces données avec le taux moyen de croissance de la production intérieure brute en volume.

EVOLUTION DES TAUX DE CROISSANCE DE LA PIB ET DE LA PART SALARIALE

Années	Taux de croissance de la production P/P	Taux de croissance de la part salariale W/Y
1963	-	-
1964	4,5 %	0,3 %
1965	4,9 %	0,9 %
1966	- 2,7 %	0,6 %
1967	9,3 %	0,3 %
1968	12,2 %	0,8 %
1969	7,8 %	4,2 %
1970	10 %	0,3 %
1971	- 8,4 %	3,5 %
1972	21,1 %	- 2 %
1973	3,0 %	- 1,4 %
1974	0,6 %	- 10,6 %
1975	5,1 %	4,5 %
1976	8 %	0,4 %
1977	8,4 %	1,2 %
1978	11,7 %	1,7 %
1979	10 %	- 0,3 %
1980	7 %	- 0,9 %
1981	5,5 %	- 1,4 %
1982	6 %	3,5 %
1983	5 %	1,6 %
1984	4 %	- 3 %
1985	5 %	- 1,4 %

Evolution des Tx de croissance de P.I.B et de la part salariale



On retrouve là aussi les éléments de la périodisation auxquels nous avons abouti dans la première partie de ce travail. Ainsi, de 1963 à 1973 la confrontation des évolutions des deux variables laisse apparaître de nettes variations en sens inverse.

En apparence, la part des salaires augmente lorsque le taux de croissance de la production intérieure brute faiblit. Elle ralentit sa progression ou diminue lorsque le taux de croissance de la production s'élève. On aurait alors une évolution contradictoire entre les deux variables économiques.

Cependant, une deuxième lecture plus attentive basée sur l'observation dans le graphique des trajectoires des courbes des deux taux de croissance, nous suggère une autre relation. En effet, en opérant un décalage d'une année entre les deux variables, il apparaît que la modification de la part salariale au cours de l'année dépend du taux de croissance de la production intérieure brute.

En d'autres termes, il y a ajustement du niveau de la masse salariale avec les résultats de la production de l'année précédente. Les surplus de revenus salariaux ne sont redistribués qu'une fois réalisés.

Par contre, à partir de 1974, il semble que l'évolution du taux de croissance de la production détermine immédiatement l'évolution de la part salariale. Toute augmentation du taux de croissance entraîne immédiatement une progression de la part salariale et une baisse de cette part dans le cas d'une réduction du taux de croissance.

De 1963 à 1973 on peut donc soutenir l'idée que toute évolution positive de la part salariale et du taux de salariat est le résultat d'une expansion économique soutenue pendant l'année qui a précédée.

Par contre, à partir de l'année 1974, dans la mesure où les salaires sont perçus comme avance sur une promesse de travail, on peut dire qu'il y a anticipation dans la détermination de la part des salaires sur les résultats de la production. Et ceci rejoint exactement l'analyse de la croissance économique qui s'appuyait sur un fort taux d'investissement.

Car comme nous l'avons indiqué les investissements financés sur la base de crédits (économie de crédit) constituent des avances aussi bien en

capital constant qu'en capital variable [5].

Les difficultés liées au démarrage des nouvelles capacités de production installées contribuent à perpétuer ce système d'avance ou de crédit en particulier pour les rémunérations des salariés nouvellement recrutés. Ces avances monétaires ont été permises par les importants revenus qui étaient attendus dans le secteur énergétique et par l'endettement de l'économie par rapport au trésor public et en dernière instance par rapport à la banque d'Algérie.

Les conclusions que nous avons présentées dans cette partie me semblent constituer les premiers éléments d'une étude approfondie des conditions de détermination du niveau de la masse salariale en relation avec les différentes étapes de développement qu'a connue l'économie algérienne.

On rappellera ainsi l'étroitesse des liens entre la détermination de la part des salaires et la structure de l'emploi à travers le taux de salariat entre 1963 et 1973.

Et ceci en relation avec les résultats économiques des entreprises qui déterminent les deux variables, part des salaires et taux des salaires.

A partir de 1974, les variations de la structure de l'emploi n'expliquent que partiellement l'évolution dans la détermination du revenu salarial. Il semble que l'évolution de la part des salaires trouve en partie une explication dans les mouvements et transferts de patrimoine du secteur privé vers le secteur public en tenant compte de la place primordiale qu'a occupée le secteur des hydrocarbures dans cette restructuration juridique.

Ainsi, l'évolution de ces structures rejaille sur le partage du revenu national et les effets du développement du secteur public jouent un rôle important dans l'accroissement de la part des salaires [6].

L'effet de ce facteur ajouté à l'effet de "rente pétrolière", a contribué à déconnecter au moins partiellement la part salariale du taux de salariat et des résultats de l'activité économique en général. Ceci ne veut pas dire que la rémunération du facteur travail salarié a été surestimée au niveau macro-économique, au contraire comme le montre les résultats de la période 74-85 elle serait relativement sous-estimée.

Mais par contre, si on ne tenait pas compte de l'effet "rente pétrolière" les données recueillies nous indiqueraient que la part des salaires est relativement surestimée par rapport aux rémunérations des autres facteurs et par rapport aux résultats des autres secteurs qui sont la conséquence de leurs difficultés à valoriser les facteurs matériels et humains dont ils disposent. L'effet "rente" est d'ailleurs indiqué par la sous-estimation du facteur travail dans ce secteur tandis que l'effet sur-estimation du facteur travail est très apparent lorsque l'on analyse les caractéristiques propres à chaque secteur. C'est ce qu'indique le tableau suivant :

ÉVOLUTION DU RAPPORT REMUNERATIONS/VALEURS AJOUTÉES DANS L'INDUSTRIE 1963-1982

Branches	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
- Hydrocarbures - B.T.P	8,3	8,6	9,3	7,8	7,0	6,8	5,7	5,7	6,5	5,0	4,7	1,8	3,1	2,5	2,5	2,6	2,5	2,2	2,0	2,0
Hydrocarbures Travaux Pétro.	47,6	54,5	55,3	54,4	54,5	54,6	47,1	49,2	50,2	53,3	53,8	50,4	48,7	48,3	53,7	62,2	59,2	62	64,6	65,8
- Industrie dont :	39,5	38,9	39,6	41,6	41,7	42,4	44,5	45,5	46,4	47,8	44,5	48,3	52,1	51,5	51,4	53,5	53,2	58,7	55,9	56,1
* Mines et carrières	75,6	49,6	57,9	96,5	81,3	80,3	101,1	74	82,5	82,4	80,6	48,4	62,6	66,5	67,1	101,2	68,2	62,2	63,1	70,4
* Eau et énergie	38,8	38,9	38,9	38,9	42,6	41,9	42,1	37,4	38,9	42,9	41,9	42,6	43,1	42,2	42,7	44,8	43,8	37	36,1	29,9
* Indus. de biens intermédiaires	44,7	44,1	44,5	49,7	49,9	48,8	47,6	52,1	56,5	59,6	53,1	53,4	60,1	59,3	57,3	54,8	58,8	64,5	62,8	66,2
* Indus. de biens de consommations	35,2	35,5	36,2	36,7	36,5	37,5	39,9	40,9	39,9	39,6	37,6	46,2	47,8	46,8	47,8	51,7	49,2	57,5	53,4	52,4
TOTAL Indus. Hydrocarbures	29,6	30,3	31,2	28,8	28,6	29,5	31	32,8	37,3	34,2	30,7	20,2	24,9	24,6	25,3	30,9	29,9	27,2	27,1	29,1

Enfin, il nous semble que l'approfondissement de cette recherche nécessiterait qu'il soit possible de décomposer l'excédent net d'exploitation (revenu du capital, profits, prélèvements fiscaux, intérêts, etc..) ce qui nous permettrait d'avoir une analyse selon les différents types de revenu.

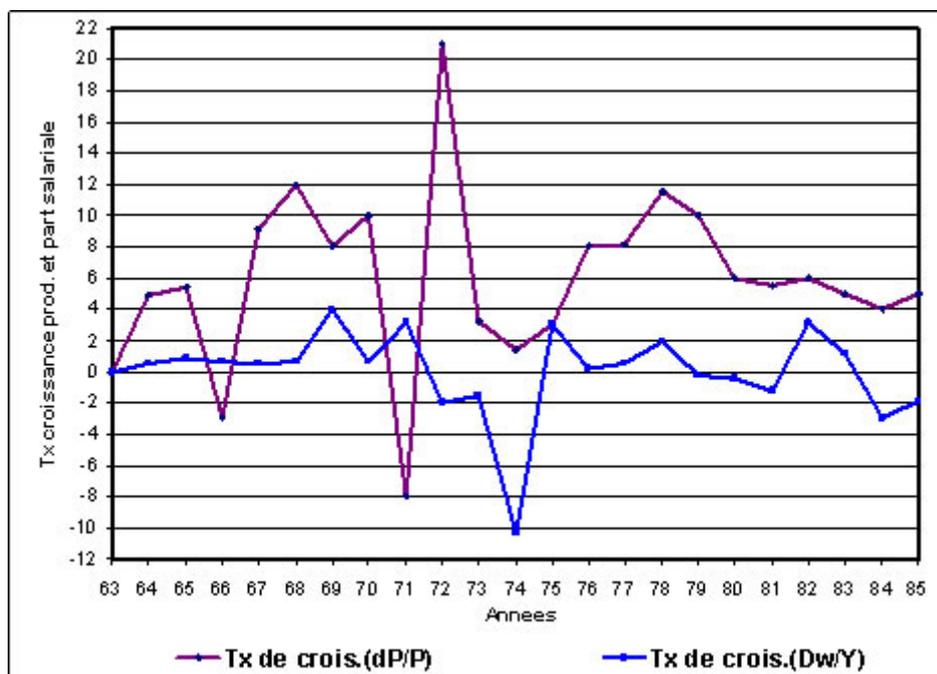
D'autre part, nous concluons sur un autre résultat de notre travail et qui concerne l'analyse en termes de périodes. On peut ainsi affirmer que toute périodisation économique ne peut se faire sur la base de critères dus à des changements politiques ou à des transformations institutionnelles. Une périodisation ne se décrète pas, elle dépend de transformations économiques et sociales qui façonnent la réalité.

Notre travail montre que dans le développement économique et social de l'Algérie, on ne peut retenir qu'une périodisation en deux étapes dont les années charnières ont été déterminées par ce que l'on a appelé "le choc pétrolier" qui a eu des conséquences économiques, sociales et culturelles sur l'ensemble de la société algérienne.

A partir de 1986 et 1987 on voit apparaître de nouvelles tendances ; conséquence du "contre-choc" pétrolier qui s'est manifesté par une baisse des revenus issus de ce secteur.

Les effets de cette baisse et les réformes économiques et sociales engagées à partir de 1988, n'ouvrent-elles pas une période nouvelle où les conditions de détermination des revenus salariaux vont changer. La non-disponibilité de données et puis la période étant assez courte, il est difficile de répondre à cette question pour l'instant.

Evolution des Tx de croissance de P.I.B. et de la part salariale



Notes

[*] Chargé de Cours - Institut des Sciences Commerciales
- Oran -

[1] Roland TAVITIAN : La part des salaires dans le revenu national, - Éditions M. TH. Génin, 1959.

[2] J. LECAILLON : "Note sur le comportement de la part salariale" - Revue d'économie politique, Juillet-Août 1974, n° 4.

[3] J. LECAILLON et D. GERMIDI : "Part des salaires dans le revenu nationale et développement économique" - Revue internationale du travail. (Genève, - B.I.T.).

[4] Ceci au détriment des entreprises publiques compte tenu de leurs difficultés à ajuster les salaires en fonction de leurs résultats.

[5] Ainsi pour le génie civil et le bâtiment qui constituent 50 % de la valeur des investissements mis en oeuvre, la valeur des rémunérations salariales distribuées par ce secteur se situe à environ 55 % de sa valeur ajoutée. De fait, on pourrait soutenir l'idée que tout investissement est au niveau interne constitué par une avance de salaire qui représente 30 %.

[6] Les enquêtes menées dans les pays occidentaux ont montré que l'accroissement des salaires distribués du au développement du secteur public a représenté entre la 1ère et la 6ème décennie de ce siècle 4,5 %.